
Lettre de Beauchamp, représentant dans le département de la Drôme, annonçant l'état de vente des biens d'émigrés dans le district d'Embrun (Hautes-Alpes), lors de la séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre de Beauchamp, représentant dans le département de la Drôme, annonçant l'état de vente des biens d'émigrés dans le district d'Embrun (Hautes-Alpes), lors de la séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 352;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38542_t1_0352_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit la lettre de Garrau (1).

Garrau, représentant du peuple délégué à l'armée des Pyrénées-Occidentales, aux membres du comité de sûreté générale de la Convention nationale.

« Bayonne, le 12 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible. Au camp des sans-culottes vis-à-vis Pontarabie, le 7 frimaire l'an II de la République française, une et indivisible.

« Je viens d'apprendre, mes chers collègues, qu'on a trouvé dans les papiers du traître Lidon un passeport signé Garrau. Je vous déclare que je n'ai jamais signé un pareil écrit ; s'il existe, c'est un faux que ce scélérat a commis, ou en contrefaisant ma signature, ou en se servant d'un passeport délivré à un autre que lui pendant que j'étais secrétaire de l'Assemblée législative. C'est donc un crime de plus qu'il a ajouté à ses forfaits. Je vous prie de faire insérer cette déclaration dans des papiers publics.

« Salut et fraternité.

« GARRAU. »

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 800. *Moniteur universel* [n° 84 du 24 frimaire an II (samedi 14 décembre 1793, p. 338, col. 3] ; *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 459, p. 313) ; *Journal de la Montagne* [n° 30 du 23 frimaire

Le citoyen Beauchamp, représentant du peuple dans le département de la Drôme, transmet à la Convention l'état de vente des biens d'émigrés dans le district d'Embrun, duquel il résulte qu'un objet estimé 5,112 livres a été porté à 20,000 livres.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Beauchamp (2).

J. Beauchamp, représentant du peuple dans les Alpes et la Drôme, au Président de la Convention nationale.

« Digne, le 8 frimaire, an II de la République française, une et indivisible.

« Le district d'Embrun vient de me faire passer un état de vente de biens d'émigrés. Je te l'adresse. La Convention y verra qu'ils se vendent dans les Hautes-Alpes comme ailleurs, puisqu'un domaine évalué 5,112 livres a été porté à 20,000 livres.¹

« Salut.

« BEAUCHAMP. »

an II (vendredi 13 décembre 1793, p. 239, col. 1). Cette lettre porte deux dates et deux lieux d'origine. Nous avons copié textuellement l'original.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 136.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 800.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES (DISTRICT D'EMBRUN)

ÉTAT des biens des émigrés vendus dans le district d'Embrun (1)

NATURE DES OBJETS VENDUS	CAPITAL AU DENIER 20, d'après les baux à ferme	ÉVALUATION DES IMMEUBLES d'après l'estimation	MONTANT des ADJUDICATIONS définitives	DATES des ADJUDICATIONS
	livres	livres	livres	
Domaine composé de prés, champs et vignes, situé à Eygoires, terroir de Savine	5.400 »	18.813 »	32.650 »	21 octobre 1793
Domaine composé de terres, champs et bâtiments de maison, situé dans le terroir de Savine, au quartier de Bégue	5.000 »	5.112 »	20.000 »	22 dudit
Bâtiments et artifices de moulins situés dans le terroir du Puy-Saint-Euzebe, appelés Pape libre	3.000 »	6.600 »	7.800 »	23 dudit
	13.400 »	30.525 »	60.450 »	

Certifié par les administrateurs du district d'Embrun, le 3^e jour de la seconde décade du second mois de l'an 2^e de la République française, une et indivisible.

E. MOLLET, *vice-président* ; ACHARD, CÉZANNE, J. VILLAN.

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 800.